

CIBLE

Contrat destiné aux personnes de 18 à 24 ans, sans sinistre et ayant un permis de conduire de moins de 3 ans

SOUSCRIPTEURS / CONDUCTEURS

ON ACCEPTE

Souscripteur	Personne Physique
Age	de 18 à 24 ans inclus ET
Permis	moins de 3 ans de permis
Antécédents	demandé sur les 24 derniers mois
Assurances CRM	de 0 à 24 mois d'antécédents de 0,85 à 1,00
Sinistres	maximun 1 sinistre non responsable
Infractions	Aucune infraction autorisée
Faits Aggravants	Aucun fait aggravant autorisé

ON REFUSE

Personne morale
Usage : Tous déplacements, Affaires / commerces. TPM, TPV - Taxi, Ambulance, auto-école, corbillards

Personne de + 24 ans >> *Solution Produit Classic+*

Permis de plus de 3 ans >> *Solution Produit Classic+*

Personne résiliée compagnie >> *Solution Produit Malus*

Personne en situation aggravée (malus, bonus mais avec sinistres, fausse déclaration, non paiement) >> *Solution Produit Malus ou NPP*

sinistre responsable

Retrait ou suspension de permis quel que soit la cause

Pas de souscription dans le **département 13**

VEHICULES : Certificat d'Immatriculation au nom du souscripteur, du conducteur principal ou de son conjoint concubin, des parents et ascendants

ON ACCEPTE

Véhicules jusqu'au **groupe 13**
(ex : peugeot 308 HDI 90, renault megane III DCI 90, volkswagen golf VI TDI 105...)

ON REFUSE

Véhicule avec immatriculation diplomatique ou étrangère.
Véhicule à caractère sportif, coupés, cabriolets, hors classe supérieurs à 16H.
Véhicule de location, de compétition ou de rallye, flotte, modifiés
Voitures, véhicules de plus de 3,5 tonnes, ou de plus de 30 ans.
Véhicule sans lieux de garage fixe

PERMIS

ON ACCEPTE

- Permis **Français**
- Permis de l'**Espace Economique Européen**
- Permis **Etranger** en cours de validation préfecture

ON REFUSE

- Permis Etranger Hors Espace Economique Européen

GARANTIES & FRANCHISES

Les Garanties

	Mini	Medium	Maxi
Responsabilité Civile	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Défense pénale et Recours suite à accident	✓	✓	✓
Protection Juridique	✓	✓	✓
Assistance	✓	✓	✓
Garantie du conducteur	✓	✓	✓
Bris de Glaces		✓	✓
Vol / Incendie / Tempête / Explosion		✓	✓
Catastrophes Naturelles et Technologiques		✓	✓
Attentats		✓	✓
Dommages Tous Accidents			✓

Les Franchises

Franchise Responsabilité Civile
450 € applicable la 1ère année et disparaît la 2ème année
- Elle se cumule avec les autres franchises
- Elle est réduite de moitié en cas de sinistre avec une part de responsabilité à 50%.
Franchise Vol / Incendie / Tempête / Dommages
Fonction de la classe du véhicule

PIECES A FOURNIR pour validation du contrat

↪ **Immédiatement** (à la délivrance de la Carte Verte)

- Original de la **Condition particulière complétée et signée** par l'assuré
- Original **Relevé d'Informations** au nom du souscripteur et des autres conducteurs déclarés.
- Copie du **Permis de conduire Recto / Verso** du ou des conducteur(s) déclarés.
- Copie du **Permis de conduire Etranger** et copie du **récapissé en préfecture**
- **Règlement de l'assuré** à l'ordre d'April Partenaires
- **Certification d'Immatriculation (CI) définitif ou provisoire**
Si le CI est barré **de - de 3 mois** : Joindre le justificatif de dépôt de dossier en Préfecture.
Si le CI est barré **de + de 3 mois** : Justifier par écrit le motif.
- **Charte Sécurité Jeune Conducteur** signée du client

↪ **Sous 30 Jours** (maximun)

- **Certificat d'Immatriculation** au nom du souscripteur ou de son conjoint, concubin ou au nom des parents si l'assuré a moins de 25 ans.

ATTENTION :

Le certificat d'Immatriculation au nom d'une société est refusée
Le titulaire du Certificat d'Immatriculation doit obligatoirement être en possession du permis de conduire et être désigné au contrat s'il ne s'agit pas du conjoint ou concubin.

- **Permis de conduire** refait suite à validation Préfecture (délai de 60 jours)

FRACTIONNEMENT & PAIEMENT

	Semestriel	Trimestriel	Mensuel avec perception d'une caution à la souscription
Carte Bancaire ¹	✓	✓	✓
RIB ²	✓	✓	✓
Chèque	✓	✓	
Mandat cash	✓	✓	

1 - Le paiement par Carte Bancaire (uniquement sur une Carte Bancaire de paiement.)

Les prélèvements s'effectuent à partir du 3 de chaque mois et sont renouvelés si besoin 2 fois à savoir le 10 et le 15. (Ces dates peuvent varier selon les contraintes calendaires)

2 - Le paiement par RIB après réception du mandat de prélèvement SEPA signé

Le prélèvement s'effectue uniquement le 10 de chaque mois. En cas d'échec de prélèvement des frais pourront être perçus par l'établissement bancaire de l'assuré.

April Partenaires, une équipe à votre service :

↪ du **Lundi au Vendredi de 09h00 à 18h30** sans interruption
et
Samedi de 09h00 à 12h00

↪ Vous pouvez contacter notre service commercial pour toutes questions au **0 820 204 254** (0,09 € TTC la minute)